



# D!CRIM

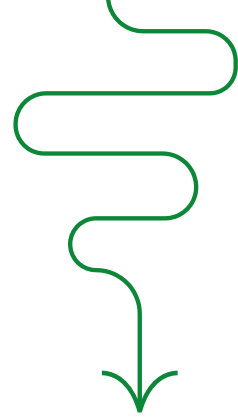
Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

## SATHONAY-VILLAGE 2026





# Sommaire



<b>1</b>	<b>Introduction</b>	
	Mot du Maire .....	<b>2</b>
	Qu'est-ce-que le DICRIM ? .....	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Les risques naturels</b>	<b>5</b>
	Inondations .....	<b>6</b>
	Mouvements de terrain .....	<b>10</b>
	Feux de forêt et de végétation.....	<b>12</b>
	Risques climatiques .....	<b>16</b>
	Radon .....	<b>20</b>
<b>3</b>	<b>Les risques technologiques</b>	<b>23</b>
	Transport de matières dangereuses .....	<b>24</b>
	Risque industriel .....	<b>36</b>
	Risque nucléaire .....	<b>30</b>
<b>4</b>	<b>Les risques sanitaires ou humains</b>	<b>35</b>
	Les risques sanitaires .....	<b>36</b>
	Terrorisme .....	<b>38</b>
<b>5</b>	<b>Consignes générales</b>	<b>41</b>
	PIMS et kit 72h .....	<b>42</b>
	Organisation en cas de crise.....	<b>47</b>
	• <i>Etablissements scolaire, petite enfance</i>	
	• <i>Assurance</i>	
	• <i>Registre des personnes vulnérables</i>	
	Numéros utiles et sites internet.....	<b>48</b>

# MOT DU MAIRE

---

*Chères Sathonardes, chers Sathonards,*

*On aimerait croire que les catastrophes n'arrivent qu'ailleurs... Et pourtant, aucune commune n'est totalement à l'abri d'un événement imprévu : intempéries violentes, inondation, incendie ou encore accident industriel à proximité.*

*Plutôt que d'inquiéter, il s'agit surtout d'être prêts. C'est le sens de ce **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)**. Il a été conçu pour vous informer simplement sur les risques qui existent sur la commune et vous rappeler les bons réflexes à adopter si une situation exceptionnelle devait survenir.*

*Ce document s'appuie sur les orientations des plans nationaux et départementaux de gestion de crise, notamment le **Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM)**, les dispositifs **ORSEC**.*

*En cas de crise, chacun a un rôle à jouer. Des gestes simples, connus à l'avance, peuvent protéger vos proches, faciliter l'intervention des secours et limiter les conséquences d'un événement.*

*Je vous invite donc à lire ce document avec attention, à le partager autour de vous, et à le garder précieusement. Il pourrait s'avérer précieux, un jour.*

Le Maire,

# QU'EST-CE-QUE LE DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS ?

Le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)** est un document réalisé par la mairie pour informer les habitants sur les risques naturels ou technologiques qui peuvent toucher la commune (comme les inondations, les incendies, les accidents industriels...).

Il explique :

- Quels sont les risques identifiés à Sathonay-Village,
- Ce que la commune met en place pour y faire face,
- Les moyens d'alerte,
- Et surtout, quelles sont les consignes à suivre pour se protéger en cas d'événement.

L'objectif est simple : préparer chacun à adopter les bons gestes en cas de danger, pour protéger sa vie, celle de ses proches et limiter les dégâts.

## QU'EST-CE-QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un risque majeur, c'est la possibilité qu'un événement dangereux (comme une inondation, un feu de forêt, un accident industriel...) se produise et cause de graves conséquences pour les personnes, les biens ou l'environnement.

On parle de "majeur" car ce type de risque :

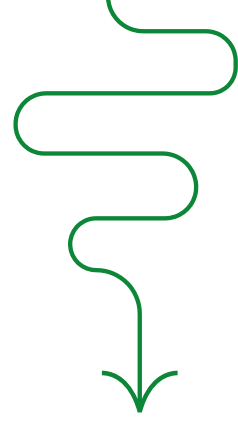
- Est **rare**, donc il peut surprendre,
- Mais il peut être **très grave** s'il arrive.

Il peut être :

- **Naturel** : tempête, mouvement de terrain, inondation...
- **Technologique** : accident d'usine, explosion, transport de matières dangereuses...
- **Sanitaire ou humain** : pollution, épidémie, acte de malveillance...

Même si on ne peut pas toujours empêcher ces événements, on peut s'y préparer. C'est pourquoi il est essentiel d'être bien informé.





# Les risques naturels

---

2

<b>Les risques naturels</b>	<b>5</b>
Inondations .....	6
Mouvements de terrain .....	10
Feux de forêt et de végétation .....	12
Risques climatiques .....	20
Radon .....	24

## LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Une inondation se produit lorsque l'eau dépasse son niveau habituel et envahit des zones qui ne devraient pas être submergées.

A Sathonay-Village, des inondations peuvent se produire, principalement liées aux crues torrentielles liées au ruisseau du Ravin.

Elle peut être causée par :

- De fortes pluies tombées en peu de temps,
- Le débordement d'une rivière ou d'un cours d'eau (crue),
- **Une remontée des nappes phréatiques**,
- Le ruissellement de l'eau sur des sols imperméables,
- Une défaillance d'ouvrage (comme une digue ou un barrage).

Les inondations peuvent entraîner :

- Des dommages matériels importants (bâtiments, réseaux, véhicules...),
- Des perturbations (coupure d'électricité, routes impraticables),
- Et parfois des risques pour la vie humaine.

## MESURES DE GESTION DU RISQUE

### Planification

- **PCS (Plan Communal de Sauvegarde)** : Organisation des actions et des moyens à mobiliser en cas de crue.
- **PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation)** : Délimite les zones inondables et encadre l'urbanisme (approbation en 1998, modifié en 1999).

### Surveillance & Alerte

- **Suivi des cours d'eau** : Surveillance hydraulique avec transmission d'alerte au maire par la préfecture en cas de seuil critique atteint.
- **Système national d'alerte (depuis 2022)** : Notifications ou SMS envoyés automatiquement à la population (4G/5G ou téléphones classiques). En cas de très fortes pluies, les riverains du ruisseau du Ravin doivent évacuer.
- **Application 'Vigicrues' (depuis mars 2022)** : Vous pouvez télécharger l'application Vigicrues, gratuite et lancée par le ministère de la Transition écologique, pour être informé des risques de crue. L'application fournit :
  - Les niveaux de vigilance crues (vert/jaune/orange/rouge).
  - Des bulletins d'information et conseils de comportement.
  - Les hauteurs d'eau et débits observés.
  - Des prévisions de crues sur certaines stations.
  - Des cartes des zones inondables.

VIGICRUES

### Aménagements réalisés

- 1996 : Création d'un fossé pour l'écoulement des pluies route de St Trivier.
- 2015-2019 : Travaux sur le fossé « V7 » (débranchement, élargissement, remodelage), financés avec le soutien de GRT Gaz.



TRAVAUX FOSSÉ "V7"



CRUES DU RAVIN (AOÛT 1973)

SOURCE : SATH'NA

LES SERRES DES ENTREPRISES MARCON

## HISTORIQUE

Des crues significatives se sont déjà produites sur le territoire de la Commune : quatre arrêtés préfectoraux reconnaissant l'état de catastrophe naturelle ont déjà été pris en 1983 (deux fois), 1996 et 2003. Ces inondations se sont accompagnées de coulées de boue et, pour celles en date de 1983, de mouvements de terrain.





Téléchargez  
l'ensemble  
des  
consignes



# CONSIGNES

## EN CAS D'INONDATIONS

### AVANT



- Fermez portes, fenêtres, soupiraux et aérations



- Ne descendez pas dans les sous-sols et réfugiez vous en hauteur, à l'étage



- Coupez si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage



- Éloignez-vous des cours d'eau, des berges et des ponts

### PENDANT



- Ne vous engagez ni en voiture ni à pied sur une route inondée



- 30 cm d'eau suffisent pour emporter une voiture



## QUE FAIRE EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

# INONDATION ?

### Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la **mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un diagnostic de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre kit d'urgence **72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ** les dispositifs de protection à installer : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une zone refuge à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier

### Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

### Pendant toute la durée de l'inondation



**NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE**, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



**ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER** afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



**RESTEZ À L'ABRI**, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



**RESTEZ À L'ÉCOUTE** des consignes des autorités

**POUR EN SAVOIR PLUS :** [georisques.gouv.fr](http://georisques.gouv.fr)



# Votre kit d'urgence



Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



**Radio à piles**  
(avec piles de rechange)  
afin de suivre les consignes  
des autorités



**Médicaments**



**Trousse de premiers secours**  
(alcool, pansements,  
compresses...)



**Outils de base**  
(couteau multifonctions,  
ouvre-boîte...)



**Nourriture non périssable**  
et ne nécessitant  
pas de cuisson  
(conserves, petits pots  
bébé, nourriture  
pour animaux...)



**Vêtements chauds**  
et couverture de survie



**Lampe de poche**  
(avec piles  
de rechange),  
bougies, briquet  
ou allumettes



**Chargeur**  
de téléphone portable



**Argent liquide**  
(les distributeurs pouvant  
ne pas fonctionner)



**Eau potable en quantité**  
(6 litres par personne  
en bouteilles)



**Lunettes de vue**  
(paire de secours)



**Double des clés**  
de la maison  
et de la voiture



**Jeux**  
pour occuper le temps



**Photocopies**  
des documents  
essentiels dans une  
pochette étanche  
(carte d'identité,  
ordonnances...)

**Placez le sac  
dans un endroit  
facile d'accès !**

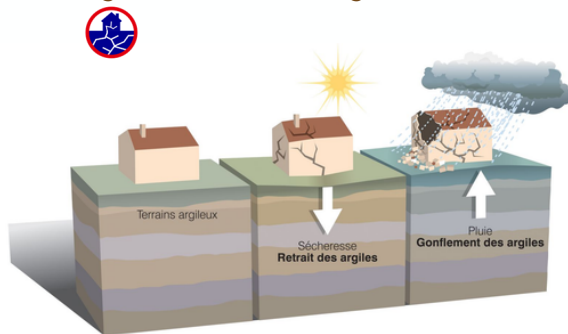
Une fois par an, vérifiez  
le contenu de votre kit,  
en particulier la date  
de péremption des  
médicaments et des  
denrées. Remplacez  
les piles.

En cas d'utilisation,  
n'oubliez pas de le  
réapprovisionner !

## LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Les risques de mouvements de terrain sur la commune concernent principalement les glissements de terrain, les éboulements et les effondrements de chaussée.

Les principaux phénomènes d'instabilité naturelle rencontrés concernent des balms (rebords du plateau). Cependant, l'ensemble de la commune est exposé au phénomène de **retrait-gonflement des argiles**.



## MESURES DE GESTION DU RISQUE

Des études géotechniques sont nécessaires pour l'obtention des permis de construire dans les zones à risques lorsqu'elles sont déclarées constructibles.



Effondrements de la falaise le long de la ligne Galoche

SOURCE : SATH'NA



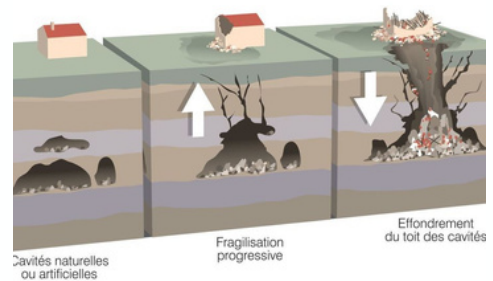
Effondrements de la chaussée, montée du Village

## DÉFINITIONS

Un mouvement de terrain est un déplacement, qui peut être progressif ou brutal, du sol ou du sous-sol.

Il peut être d'origine naturelle (agent d'érosion, pesanteur, séisme, etc.) ou anthropique (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement, etc...).

- **Les phénomènes lents** sont les affaissements, les tassements, les glissements et le retrait gonflement des argiles.
- **Les phénomènes brutaux** sont les effondrements, les chutes de pierres et de blocs, les éboulements et les coulées boueuses.



En cas de glissement de terrain, des arrêtés de péril pourront être pris par le maire.

Les personnes concernées seront évacuées de leurs habitations et des relogements de secours pourront être proposés.

## HISTORIQUE

Le long de la ligne de la Galoche (Lyon-Croix-Rousse/Trévoux), aujourd'hui disparue, une partie de la falaise s'est détachée, en face de la Halte des Combes.

« Au début des années 60, la falaise s'est effondrée faisant disparaître la grotte Saint-Laurent et ensevelissant le jardin. Cet éboulement a fait quelques victimes : la chèvre qui broutait dans le jardin et la basse-cour de la famille Ferréol. » (conférence de Sath'nâ du 15-03-2024)



# CONSIGNES

## EN CAS DE MOUVEMENTS DE TERRAIN



- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé
- Évacuez l'habitation si elle est menacée



- Écartez vous au plus vite de la zone dangereuse
- Ne pas revenir sur ses pas



**Signalez à la mairie** toute apparition d'affaissement ou d'effondrement de sol, en précisant :

- La distance des habitations et voiries les plus proches
- Les caractéristiques du phénomène (dimension en surface, profondeur, stabilité)
- Les dégâts occasionnés à l'habitation ou à la voirie



## LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Le terme « feux de forêt » s'applique si le feu touche un boisement, un maquis, ou une garrigue d'au moins un demi-hectare et détruit une partie au moins des arbustes ou des arbres.

Les incendies concernent la forêt, mais également **de nombreuses autres formes de végétation**.

Très fréquemment, les départs de feu ont d'ailleurs lieu hors du milieu forestier : en bord de voies routières ou ferroviaires, dans des friches, champs, jardins, etc.

La France métropolitaine connaît des sécheresses de plus en plus fréquentes et sévères, qui commencent plus tôt dans l'année et durent plus longtemps.

Les canicules sont de plus en plus précoces et intenses.

Alors que ces incendies touchaient historiquement surtout la moitié sud de la France, le dérèglement climatique étend désormais ce risque à d'autres régions du pays.

La période à risque débute dès les premiers jours du printemps et se prolonge en automne, à la faveur d'épisodes de canicule tardifs.

## MESURES DE GESTION DU RISQUE

Même si le risque d'incendie de forêt à Sathonay-Village est modéré, la commune doit tout de même mettre en place certaines mesures de prévention et de gestion pour anticiper un éventuel départ de feu, surtout dans un contexte de changement climatique.

- Information de la population sur les comportements à adopter (interdiction de feux en forêt, vigilance pendant les périodes de sécheresse, etc.).
- Campagnes de sensibilisation ciblant les promeneurs, riverains et propriétaires forestiers.
- Entretien des espaces naturels
- Coordination avec les services de secours (SDMIS) et les communes voisines en cas d'incendie.
- Relais des messages de vigilance météorologique

## QUELLES EN SONT LES CAUSES ?

9 feux sur 10 sont d'origine humaine.

Les départs de feux sont souvent dus à des mégots de cigarette jetés, des barbecues ou des feux de camp mal éteints, des brûlages de déchets, des pétards, des feux d'artifice, ou encore à des travaux générateurs d'étincelles, réalisés par des particuliers ou des professionnels.



1 feu sur 10 est causé par la foudre.





Téléchargez  
l'ensemble  
des  
consignes



# CONSIGNES

## EN CAS DE FEU DE FÔRET OU DE VÉGÉTATION



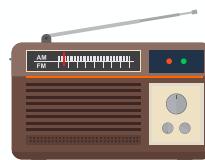
- Témoin d'un début d'incendie, donnez l'alerte en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes) et essayez de localiser le feu



- Mettez-vous à l'abri dans une habitation débroussaillée en attendant l'intervention des secours. La voiture n'est pas un abri sûr car elle pourrait brûler



- Organisez les barbecues chez vous, sur une terrasse et loin de la végétation



- Restez informé de la situation et conformez-vous aux consignes des secours ou de la mairie



- Jetez vos mégots dans un cendrier



- Réalisez vos travaux loin de la pelouse et des herbes sèches et prévoyez un extincteur à portée de main en cas de départ de feu





QUE FAIRE  
EN CAS DE...

En France, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine : en cas de sécheresse, de canicule ou de vent fort, un mégot mal éteint jeté depuis une fenêtre de voiture peut suffire à dévaster des hectares de végétation en quelques minutes.

# FEU DE FORÊT ?

## Comment éviter les départs de feu de forêt ?

- **DÉBROUSSAILLEZ** autour de chez vous avant l'été
- **ORGANISEZ** les barbecues loin de la végétation
- **RÉALISEZ VOS TRAVAUX DE BRICOLAGE**, sources d'étincelles, loin de la pelouse et des herbes sèches
- **JETEZ vos mégots dans un cendrier.** Faites attention aux cendres incandescentes



## En cas de départ de feu de forêt ou de végétation

- **DONNEZ L'ALERTE** en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes)
- **ÉLOIGNEZ LES COMBUSTIBLES** (bouteilles de gaz, etc.)
- **RENTREZ** le mobilier de jardin et le tuyau d'arrosage
- **ABRITEZ-VOUS** dans un bâtiment en dur. Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres
- **OCCULTEZ LES AÉRATIONS** et les bas de porte avec des linges mouillés
- **COUVREZ-VOUS** le nez et la bouche avec un linge humide
- **LAISSEZ VOTRE PORTAIL OUVERT** pour faciliter l'accès des pompiers
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, ne sortez pas et allez-vous garer dans une zone dégagée



## En attendant les secours



**RESTEZ À L'ÉCOUTE**  
des consignes des autorités



**ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER**  
afin de laisser les réseaux  
disponibles pour les secours



**RESTEZ À L'ABRI**,  
n'évacuez votre domicile que  
sur ordre des autorités







**NE PRENEZ PAS  
VOTRE VOITURE**

## LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Il arrive que des phénomènes climatiques généralement ordinaires deviennent extrêmes et aient un impact important pour la sécurité des personnes. Du fait de leur apparente banalité, des personnes ont un comportement imprudent et/ou inconscient qui peut se révéler mortel : personne voulant franchir une zone inondée, à pied ou dans un véhicule, conducteur téméraire... Il peut s'agir d'une tempête, d'un vent violent, de la neige, du grand froid, du verglas, de la grêle ou de la canicule.

## MESURES DE GESTION DU RISQUE

Météo-France publie chaque jour une carte qui classe les départements français en 4 niveaux de vigilance :

-  Pas de vigilance particulière
-  Soyez attentif
-  Soyez très vigilant
-  Vigilance absolue

 Vents violents

 Orages

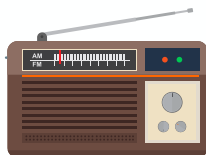
 Pluies, inondations

 Canicules

Ces alertes sont relayées par tous les médias traditionnels, et sont consultables sur [vigilance.meteofrance.fr](http://vigilance.meteofrance.fr).

En cas de coupure électrique, écoutez la radio fréquences :

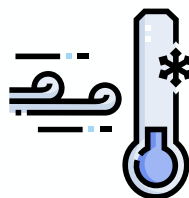
- France Inter 99.8 - 101.1
- France Info 103.4 - 105.4



## TEMPÊTES



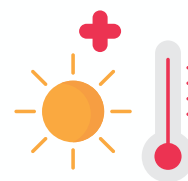
Les tempêtes se traduisent par des rafales dépassant souvent 100 km/h, pouvant provoquer chutes d'arbres, coupures d'électricité et dégâts matériels. Elles rendent les déplacements dangereux et exigent des précautions, notamment sécuriser les objets extérieurs et limiter les sorties.



## GRAND FROID

Le risque d'intempéries hivernales exceptionnelles se manifeste par d'importantes chutes de neige et/ou des vagues de froid intense. Ces conditions peuvent entraîner des dangers tels que l'effondrement de structures sous le poids accumulé de la neige, la rupture de lignes électriques, ainsi que l'impraticabilité des routes.

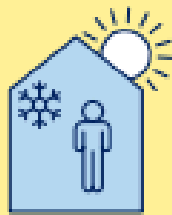
## CANICULE



Le risque de canicule se définit par une période prolongée de fortes chaleurs, de jour comme de nuit, pouvant avoir de lourdes répercussions sur la santé, en particulier chez les populations les plus fragiles telles que les jeunes enfants et les personnes âgées.

# Pendant les fortes chaleurs

## Protégez-vous



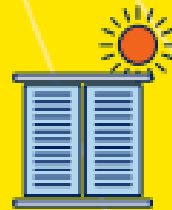
**RESTEZ AU FRAIS**  
chez soi ou dans un lieu rafraîchi



**BUVEZ DE L'EAU**  
sans attendre d'avoir soif



**Mouillez-vous  
le corps**



**Fermez les volets  
et fenêtres**



**Privilégiez  
les activités douces**



**Mangez frais  
et équilibré**



**Évitez  
l'alcool**



**Prenez des nouvelles  
des plus fragiles**

**EN CAS DE MALAISE,  
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :  
**0 800 06 66 66\*** (appel gratuit)  
[meteo.fr](http://meteo.fr) • [#mcanicule](https://twitter.com/mcanicule)

\*Certaines informations au 0800 06 66 66 sont en service gratuit.  
Cet appel est réservé pendant les périodes de fortes chaleurs.



## Attention vague de très grand froid

Le très grand froid demande à mon corps de faire des efforts supplémentaires sans que je m'en rende compte. Mon cœur bat plus vite pour éviter que mon corps se refroidisse. Cela peut être particulièrement dangereux pour les personnes âgées et les malades chroniques.



Si je reste dans le froid trop longtemps, ma température corporelle peut descendre en dessous de 35°C, je suis alors en hypothermie. Mon corps ne fonctionne plus normalement et cela peut entraîner des risques graves pour ma santé.



Si je reste dans le froid trop longtemps, les extrémités de mon corps peuvent devenir d'abord rouges et douloureuses, puis grises et indolores (gelures). Je risque l'amputation.



Si je fais des efforts physiques en plein air, je risque d'aggraver d'éventuels problèmes cardio-vasculaires.

Je reste chez moi autant que possible en m'étant organisé à l'avance



- J'ai prévu de l'eau et des produits alimentaires ne nécessitant pas de cuisson (risque de gel des canalisations ou de coupure d'électricité).
- Je chauffe sans surchauffer, j'ai vérifié le bon état de marche de mon installation de chauffage, je ne bouche pas les aérations, et j'aère mon logement plusieurs fois par jour.
- J'ai tous les médicaments nécessaires en cas de besoin, et particulièrement si je suis un traitement régulier.
- Je donne de mes nouvelles à mes proches, et je contacte ceux qui sont seuls. Et si je suis isolé ou malade, je me fais connaître auprès de ma mairie.
- J'écoute à la radio les conseils des pouvoirs publics.

Si je dois absolument sortir, je suis prudent et je pense aux autres



- Je couvre particulièrement les parties de mon corps qui perdent de la chaleur : tête, cou, mains et pieds.
- Je me couvre le nez et la bouche pour respirer de l'air moins froid.
- Je mets plusieurs couches de vêtements, plus un coupe-vent imperméable.
- J'évite de sortir les bébés, même bien protégés.
- J'évite de sortir le soir car il fait encore plus froid.
- Je me nourris convenablement, et je ne bois pas d'alcool car cela ne réchauffe pas.
- Je ne fais pas d'efforts physiques, comme porter des objets lourds...
- Je mets de bonnes chaussures pour éviter les chutes sur un sol glissant.

Si je dois absolument utiliser ma voiture



- Je vérifie le bon état de fonctionnement général : huile, batterie, éclairage, plein d'essence.
- Je prépare des couvertures, une trousse de secours, un téléphone portable chargé et une boisson chaude.
- Avant chaque déplacement, je me renseigne sur la météo et sur l'état des routes.

Si je remarque une personne sans abri ou en difficulté dans la rue, j'appelle le 115

Pour plus d'informations : <https://meteofrance.fr> ou 32 50 (2,99 € / appel + prix appel)  
 • [www.bison-fute.gouv.fr](http://www.bison-fute.gouv.fr) • <https://solidarites-sante.gouv.fr> • [www.santepubliquefrance.fr](http://www.santepubliquefrance.fr)

# VIGILANCE VENT

Comment se protéger



**Je protège** ma maison  
et les biens exposés au vent



Je me tiens **informé**  
auprès des autorités



**Je limite**  
mes déplacements



**Je prends garde** aux chutes  
d'arbres et d'objets



**Je n'interviens pas**  
sur les toits




**J'installe** les groupes électrogènes  
à l'extérieur de la maison

La Vigilance météo,

c'est Météo-France 

Météo-France vous avertit des dangers météorologiques

 [vigilance.meteofrance.fr](http://vigilance.meteofrance.fr)



## LE RISQUE SUR LA COMMUNE

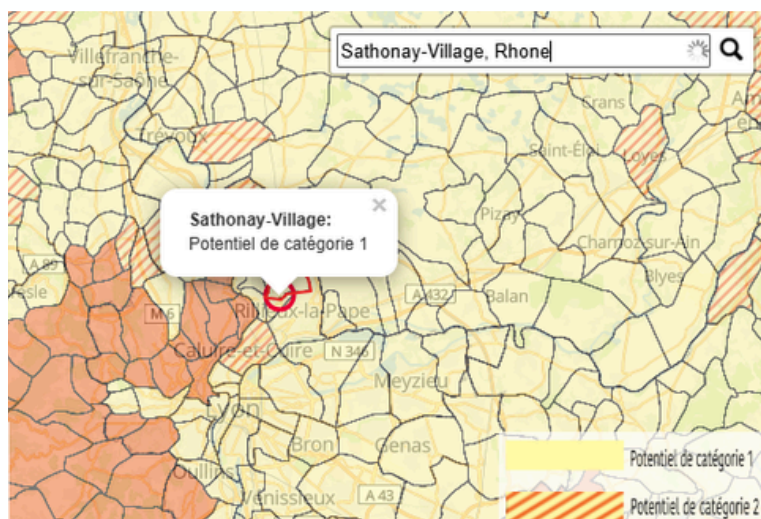
Le radon est un gaz naturel radioactif, inodore et incolore dont l'inhalation présente un risque pour la santé. Ce gaz provenant de la désintégration de l'uranium et du radium au sein de la croûte terrestre se diffuse dans l'air et se dissout dans l'eau. Il émet des particules rayonnantes, qui une fois inhalées se logent dans les voies respiratoires et favorisent l'apparition et le développement du cancer des poumons. Le radon est considéré en France comme la seconde cause de mortalité par cancer du poumon après le tabac. Le risque s'accroît avec le temps d'exposition et la concentration en radon de l'air.

## SUIS-JE EXPOSÉ AU RISQUE RADON ?

L'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) a cartographié le risque radon sur tout le territoire.

Sur cette carte, les communes sont classées en trois zones :

- **Zone 1** : zones à potentiel radon faible.
- **Zone 2** : zones à potentiel radon faible mais dans lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments.
- **Zone 3** : zones à potentiel radon significatif. Dans les 7 000 communes concernées, qui couvrent 12,2 millions d'habitants, plus de 40 % des bâtiments dépassent 100 Bq/m<sup>3</sup>, et plus de 10 % dépassent 300 Bq/m<sup>3</sup>.



Pour connaître le niveau de radon chez soi quand on habite une commune à risque, un seul moyen : installer des dosimètres, appareils de mesure des taux de radioactivité, pendant deux mois en période de chauffe (entre mi-septembre et fin avril), de préférence dans les pièces de vie (séjour, chambres) les plus basses de la maison. Pour en savoir plus, renseignez-vous auprès de votre commune, de l'Agence régionale de santé (ARS) ou de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).





# CONSIGNES

## EN CAS DE RADON

### EMPÊCHER LE RADON D'ENTRER DANS LE BATIMENT

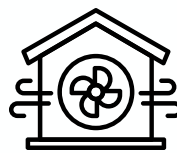


- Assurez-vous de l'étanchéité à l'air mais aussi à l'eau entre le bâtiment et le sous-sol et les murs

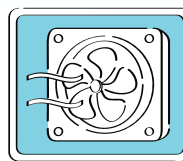


- Veillez à obturer les passages autour des gaines et au niveau des fissures du plancher et du mur

### ÉVACUER LE RADON PRÉSENT

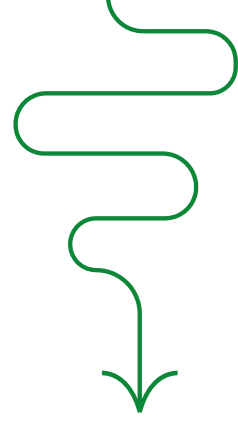


- Assurez-vous que le bâtiment possède un système d'aération qui fonctionne et permet un renouvellement d'air suffisant



- Traitez le soubassement du bâtiment (vide sanitaire, cave, dallage sur terre-plein) en le ventilant mécaniquement ou naturellement





# Les risques technologiques

---

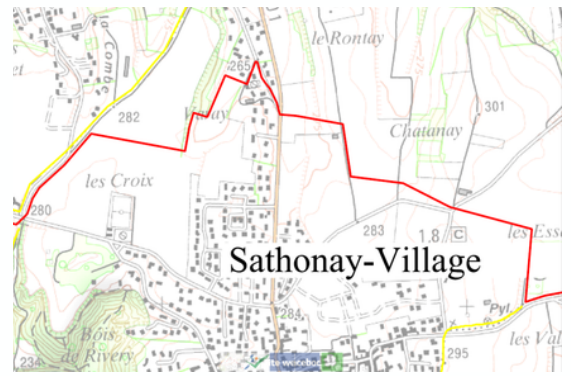
**3**

<b>Les risques technologiques</b>	<b>27</b>
Transport de matières dangereuses .....	<b>28</b>
Risque industriel .....	<b>30</b>
Risque nucléaire .....	<b>34</b>

## LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Le Transport de Matières Dangereuses (TMD) par voie routière, ferroviaire, aérienne, fluviale, maritime et par canalisation génère un risque directement lié à la dangerosité des produits (inflammables, toxiques, comburants, explosifs ou radioactifs).

La commune est concernée par le transport de matières dangereuses **par voie ferrée** et par **canalisation (gaz naturel)** traversant le quartier des Églantines.



Emplacement de la canalisation de gaz

## MESURES DE GESTION DU RISQUE

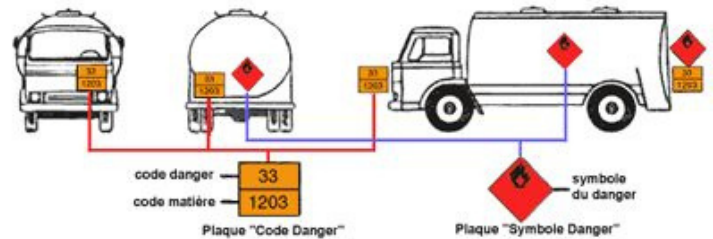
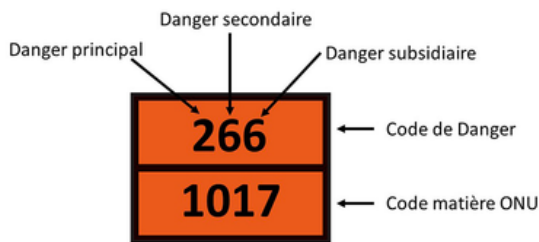
Bien que le trafic des poids lourds soit réglementé sur le territoire de la commune, un risque subsiste en raison du transport de matières dangereuses par voie ferroviaire, notamment sur les lignes Lyon-Trévoux et Lyon-Bourg-en-Bresse.

En ce qui concerne la canalisation de gaz, le groupe NaTran réalise des contrôles systématiques et réguliers de l'état des canalisations pour s'assurer de leur intégrité et détecter tout signe de détérioration ou de fuite.

## RECONNAITRE LES VÉHICULES TMD

Les véhicules TMD comportent des panneaux indiquant la nature du risque. Un panneau orange permet d'identifier la matière transportée.

## LA PLAQUE CODE DE DANGER



## LES PLAQUES SYMBOLE DE DANGER





# CONSIGNES

## EN CAS D'ACCIDENT DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



### PENDANT



- Rejoignez un bâtiment en dur le plus proche



- **N'allez pas** chercher les enfants à l'école



- En cas d'irritation des yeux et de la peau, lavez-vous abondamment et si possible changez-vous



- Ne fumez pas, ne provoquez pas d'étincelle

### APRÈS



- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation



- Une fois le danger écarté, aérez le local de confinement



- Fermez toutes les ouvertures, arrêtez ventilation et climatisation et bouchez les entrées d'air

## LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Un risque industriel majeur est un évènement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement.

La commune est concernée par ce risque de part sa proximité les sites classés SEVESO : Cotelle et Pyragric situés à Rillieux-la-Pape.

Cependant, Sathonay-Village n'est pas directement inclus dans le périmètre des PPI définis autour des sites.

## MESURES DE GESTION DU RISQUE

Des études de dangers, dont le but est d'identifier les risques, évaluer leur probabilité et leurs conséquences, sont réalisées sous la responsabilité de l'exploitant et examinées par les services de l'inspection des installations classées, qui contrôle la sécurité de ces installations.

Le **Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)** réglemente l'urbanisation (existante et future) autour du site industriel.

Le **Plan d'Opération Interne (POI)** élaboré par l'exploitant est destiné à maîtriser les incidents circonscrits à l'enceinte de l'établissement. Face à un risque dépassant les limites de l'établissement.


## QUELS EN SONT LES EFFETS ?

On peut observer trois types d'effets qui peuvent être associés :

- Une explosion avec des effets à la fois thermiques et mécaniques (effet de surpression de l'onde de choc) ;
- Un incendie engendrant des effets thermiques (brûlures) pouvant être aggravés par des problèmes d'asphyxie et d'intoxication liés à l'émission de fumées toxiques ;
- La dispersion de produits toxiques dans l'air, l'eau ou le sol, provenant d'une fuite de produit (cuve, citerne, canalisation de transport) ou résultant d'une combustion.

Le **Plan Particulier d'Intervention (PPI)** est déclenché par la préfecture pour alerter les populations, organiser l'intervention des secours et réglementer la circulation autour du site.





Téléchargez  
l'ensemble  
des  
consignes



# CONSIGNES

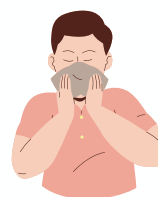
## EN CAS D'ACCIDENT INDUSTRIEL

### ALERTE

Signal intermittent de  
1 minute et 41 secondes



- Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



- En cas de gêne respiratoire respirez à travers un linge humide



- Ne fumez pas
- Pas de flamme ni d'étincelle



- Fermez et calfeutrez les volets, les portes, les fenêtres et les ventilations
- Éloignez-vous des fenêtres afin de vous protéger des éclats de verre éventuels



- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation





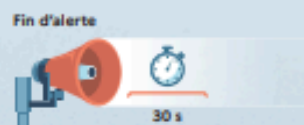
**QUE FAIRE  
EN CAS D'...**

Un accident industriel peut exposer la population et l'environnement à des effets thermiques, toxiques ou de surpression, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

# ACCIDENT INDUSTRIEL ?

**Si vous vivez dans une zone à risques industriels majeurs**

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE** les brochures d'information éditées par l'industriel en lien avec la **préfecture** : elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- **IDENTIFIEZ LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE** pour le reconnaître en cas d'événement
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** et munissez-vous de gros scotch



**En cas d'accident industriel, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte**

- **METTEZ-VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** afin de vous protéger des éclats de verre éventuels
- **CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AÉRATIONS**, arrêtez la ventilation et la climatisation
- **EN CAS DE GÊNE RESPIRATOIRE** respirez à travers un linge humide
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS**, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours



**Jusqu'à la fin de l'alerte**



**RESTEZ À L'ÉCOUTE**  
des consignes des autorités



**ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER**  
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



**RESTEZ À L'ABRI**,  
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



**NE FUMEZ PAS**,  
évités toute flamme ou étincelle

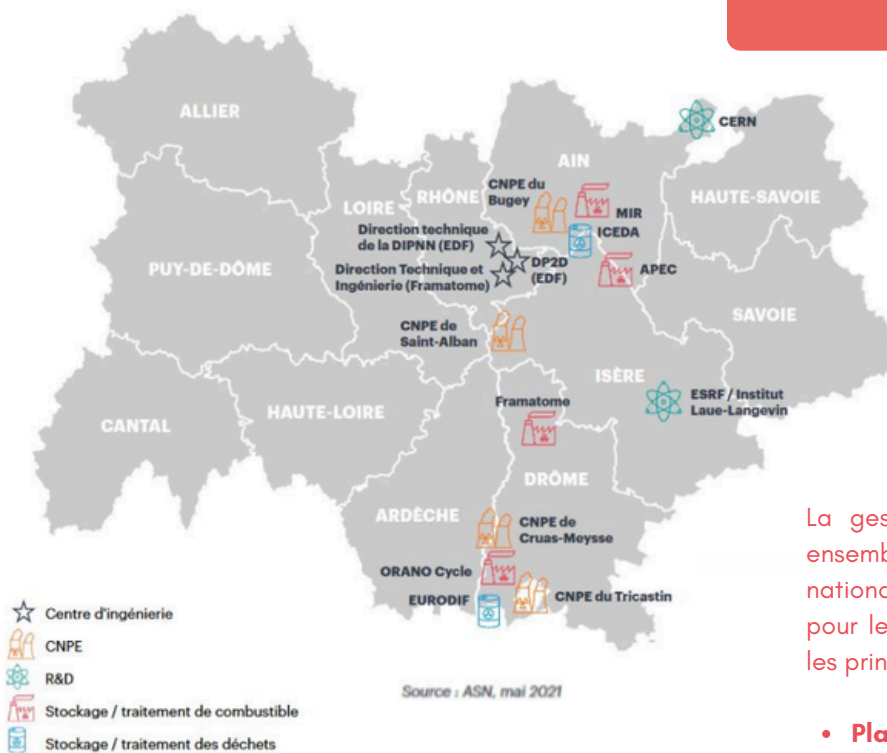
## LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Le risque nucléaire est un événement accidentel, susceptible d'entraîner des risques d'irradiation ou de contamination pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement.

Bien que la commune de Sathonay-Village **ne se situe pas à proximité immédiate** d'une centrale nucléaire, elle n'est pas pour autant totalement à l'abri d'un risque nucléaire.

En effet, en cas d'accident majeur dans l'un des centres nucléaires de production d'électricité (CNPE) les plus proches, un nuage radioactif pourrait, en fonction des conditions météorologiques, affecter l'ensemble de la population du département. Ce risque, bien que faible, nécessite une vigilance particulière et une bonne information de la population sur les comportements à adopter en cas d'alerte nucléaire.

Carte des installations actives



Source : ASN, mai 2021

- ☆ Centre d'ingénierie
- 🏭 CNPE
- 🔬 R&D
- 📦 Stockage / traitement de combustible
- 🗑️ Stockage / traitement des déchets



- **Plan ORSEC** (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) : Il permet de coordonner les secours en cas d'accident majeur, incluant un volet spécifique aux risques technologiques comme le nucléaire. **Des comprimés d'iode** seront à la disposition de la population dans les locaux de la mairie et permettront de protéger la thyroïde en cas de rejet accidentel d'iode radioactif dans l'atmosphère. La prise des comprimés d'iode se fait sur ordre du préfet. Les enfants et les femmes enceintes sont particulièrement concernés par cette mesure.

## EN CAS D'INCIDENT

En cas d'accident, la contamination peut se faire par :

- Exposition externe (source distante, nettoyage par simple lavage)
- Exposition interne (par inhalation, ingestion ou pénétration transcutanée de particules radioactives, par exemple lors du passage du panache radioactif).

L'échelle internationale des événements nucléaires (INES) permet de caractériser ce type d'événements.

- Ceux de niveaux 1 à 3, sans conséquences significatives sur la population et l'environnement, sont qualifiés d'incidents.
- Ceux de niveaux 4 à 7 sont qualifiés d'accidents. Le dernier niveau correspond à un accident dont la gravité est comparable aux catastrophes de Tchernobyl, survenue le 26 avril 1986, ou de Fukushima, le 11 mars 2011.



## MESURES DE GESTION DU RISQUE

La gestion du risque nucléaire repose sur un ensemble de mesures coordonnées à l'échelle nationale, départementale et communale, même pour les territoires éloignés d'une centrale. Voici les principales mesures mises en place :

- **Plans Particuliers d'Intervention (PPI)** : Ces plans organisent la réponse des pouvoirs publics autour des centrales nucléaires. Même si Sathonay-Village n'est pas en zone PPI, des dispositifs plus larges existent à l'échelle départementale.
- **Surveillance radiologique** : Un réseau de balises surveille en continu la radioactivité dans l'air. En cas d'anomalie, une alerte est déclenchée.



Téléchargez  
l'ensemble  
des  
consignes

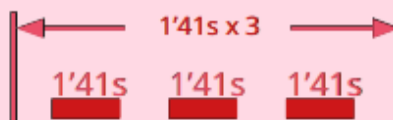


# CONSIGNES

## EN CAS D'ACCIDENT NUCLÉAIRE

### ALERTE

Signal intermittent de  
**1 minute et 41 secondes**



- Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



- Restez à l'écoute des consignes des autorités



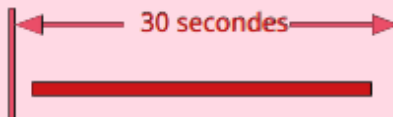
- Ne touchez pas aux objets qui se trouvent à l'extérieur, notamment les voitures



- Prenez de l'iode, uniquement sur instruction du préfet et sauf contre-indication médicale

### FIN D'ALERTE

Signal continu de  
**30 secondes minimum**







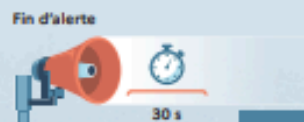
## QUE FAIRE EN CAS D'...

Un accident nucléaire peut exposer la population et l'environnement à la radioactivité, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

# ACCIDENT NUCLÉAIRE ?

Si vous vivez à moins de 20 km d'une centrale nucléaire :

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE** les brochures d'information éditées par la préfecture et l'exploitant, elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- **RETIREZ VOS COMPRIMÉS d'iode** dans les pharmacies partenaires sur présentation d'un justificatif de domicile
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** avec les objets et articles essentiels



En cas d'accident nucléaire, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres, coupez la ventilation
- **NE TOUCHEZ PAS AUX OBJETS** qui se trouvent à l'extérieur, notamment les véhicules
- **SI VOUS ÊTES DANS UN VÉHICULE**, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible. Un véhicule n'est pas une bonne protection
- **S'IL PLEUT**, laissez à l'extérieur tout ce qui aurait pu être mouillé par la pluie
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS**, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours
- **PRENEZ DE L'IODE**, uniquement sur instruction du préfet, et sauf contre-indication médicale. Si vous n'avez pas de comprimé d'iode au moment de l'accident, une distribution d'urgence est organisée dans les lieux collectifs définis par le préfet



Pendant toute la durée de l'alerte



**RESTEZ À L'ÉCOUTE**  
des consignes des autorités  
(sur la prise d'iode, notamment)



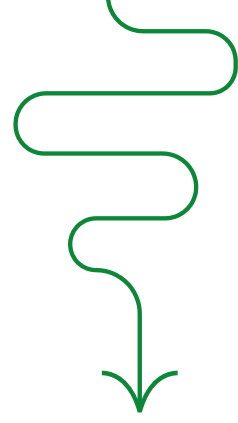
**ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER**  
afin de laisser les réseaux disponibles  
pour les secours



**RESTEZ À L'ABRI**,  
n'évacuez votre domicile  
que sur ordre des autorités

**POUR EN SAVOIR PLUS :** [georisques.gouv.fr](http://georisques.gouv.fr)





# Les risques sanitaires ou humains

---

4

<b>Les risques sanitaires ou humains</b>	<b>41</b>
Sanitaire .....	<b>42</b>
Terrorisme .....	<b>44</b>

## LE RISQUE SUR LA COMMUNE

La transmission entre individus se fait principalement par voie aérienne ou par contact avec des personnes ou des objets contaminés.

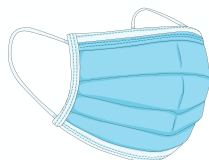
On parle de **pandémie** lorsque l'épidémie s'étend à l'échelle mondiale. Une **épizootie** désigne la propagation d'une maladie touchant un grand nombre d'animaux, d'une même espèce ou de plusieurs, en même temps.

Une épidémie ou une épizootie peut survenir à tout moment en France.

## EN CAS D'ÉPISODE DE PANDÉMIE GRIPPALE

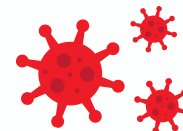
En cas d'épisode de pandémie grippale :

- Se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou utiliser une solution hydro alcoolique
- Se couvrir la bouche et le nez lors d'éternuements et de toux



## EN CAS D'ÉPISODE DE GRIPPE AVIAIRE

- Éviter tout contact avec les oiseaux vivants et morts
- Prévenir la mairie lors de la découverte d'un oiseau mort. Surtout, ne pas le ramasser.




## QUE FAIRE EN CAS D'ÉPIDÉMIE ?


- Se laver les mains régulièrement avec du savon ou une solution hydro-alcoolique.
- Tousser ou éternuer dans son coude.
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter.
- Se protéger les voies respiratoire à l'aide d'un masque.
- En cas de symptômes, prendre contact avec son médecin traitant et faire, si possible, une téléconsultation.
- Se rendre aux urgences seulement si nécessaire.

## COVID-19


**CORONAVIRUS?  
POUR SE PROTÉGER  
ET PROTÉGER LES AUTRES**




Se laver très régulièrement les mains



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



Tousser ou éternuer dans son coude



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

# PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



**Porter un masque  
quand il est obligatoire ou  
recommandé**



**Aérer chaque pièce  
10 minutes toutes  
les heures**



**Se laver régulièrement  
les mains ou utiliser  
une solution hydro-alcoolique**



**Saluer sans serrer la main  
et arrêter les embrassades**



**Tousser ou éternuer  
dans son coude  
ou dans un mouchoir**



**Se moucher  
dans un mouchoir  
à usage unique puis le jeter**





## DÉFINITION

Le terrorisme est un ensemble d'actes de violence (attentats, prises d'otages, ...) commis par une organisation pour créer un climat d'insécurité, pour exercer un chantage sur un gouvernement, pour satisfaire une haine à l'égard d'une communauté, d'un pays, d'un système. C'est l'emploi de la terreur à des fins politiques, religieuses ou idéologiques.

## VIGIPIRATE

Vigipirate est le plan gouvernemental de vigilance, de prévention et de protection face aux menaces terroristes. Il relève du Premier ministre, responsable de l'action du gouvernement en matière de sécurité nationale.

Le plan Vigipirate poursuit deux objectifs :

1. Développer une culture de la vigilance et de la sécurité dans l'ensemble de la société afin de prévenir ou déceler, le plus en amont possible, toute menace d'action terroriste,
2. Assurer en permanence une protection adaptée des citoyens, du territoire et des intérêts de la France contre la menace terroriste.

# TERRORISME

## NIVEAUX

Il dispose de 3 niveaux d'alerte :

**1. Vigilance, sécurité renforcée**

**2. Risque attentat**

**3. Urgence attentat**

1



### URGENCE ATTENTAT

vigilance et protection maximum en cas de menace imminente d'un acte terroriste ou à la suite immédiate d'un attentat

3

Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblée sur une zone géographique

Mesures exceptionnelles pour prévenir tout risque d'attentat imminent ou de sur-attentat

Mesures exceptionnelles d'alerte de la population

Durée limitée à la gestion de crise



### SÉCURITÉ RENFORCÉE - RISQUE ATTENTAT

face à un niveau élevé de la menace terroriste

2

Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblée sur une zone géographique et/ou un secteur d'activité particulier

Mesures permanentes de sécurité renforcées par des mesures additionnelles

Pas de limite de temps définie

### VIGILANCE

Posture permanente de sécurité valable en tout temps et en tout lieu

Nombreuses mesures permanentes de sécurité

 **FAIRE FACE ENSEMBLE**

À tout moment, rester vigilant !  
rendez-vous sur : <https://vigipirate.gouv.fr>



**SOYEZ VIGILANT AU QUOTIDIEN**

Appropriiez-vous votre environnement et sachez alerter lorsque vous êtes témoin d'une incohérence.

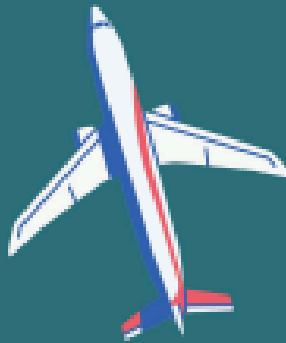
**PRÉVENIR, C'EST PROTÉGER**

Lorsqu'une combinaison d'indices laisse présager d'une radicalisation.

📞 [stop-djihadisme.gouv.fr](https://stop-djihadisme.gouv.fr)

**0 800 005 696**

Service à appel gratuit



**PRÉPAREZ VOTRE VOYAGE**

« conseils aux voyageurs » sur :

📞 [diplomatie.gouv.fr](https://diplomatie.gouv.fr)

inscription sur le site **ARIANE** :

📞 [pastel.diplomatie.gouv.fr/fideliarlane](https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fideliarlane)



**CYBERVIGILANCE : ADOPTEZ LES BONS REFLEXES**

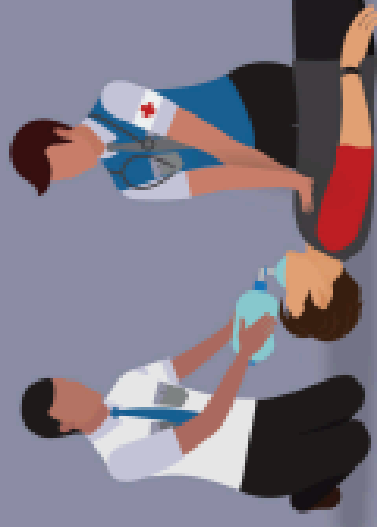
Conseils et assistance sur :

📞 [cybermalveillance.gouv.fr](https://cybermalveillance.gouv.fr)

**FORMEZ-VOUS AU SECOURISME**

Soyez capable d'alerter les secours, procéder à un massage cardiaque ou traiter les hémorragies.

📞 <https://gouvernement.fr/risques/se-former-aux-premiers-secours>



**POLICE SECOURS**



**NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN**



**NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES**

## 1. S'ÉCHAPPER

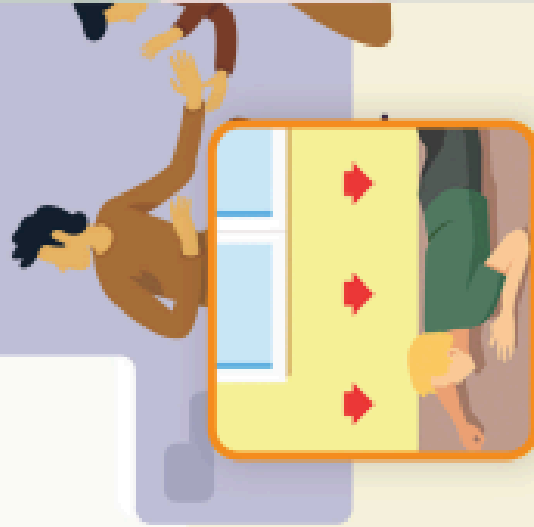


### ÊTES-VOUS CERTAIN DE POUVOIR VOUS ÉCHAPPER SANS RISQUE ?

#### SI OUI

- Ne déclenchez pas l'alarme incendie
- Laissez toutes vos affaires sur place
- Ne vous exposez pas (couragez-vous)
- Prenez la sortie la moins exposée
- Utilisez un itinéraire connu
- Aidez les autres personnes à s'échapper
- Prévenez / alertez les personnes
- Évitez les mouvements de panique
- Facilitez l'intervention des forces de sécurité intérieure et des services de secours.

## 2. SE CACHER



### SI NON ENFERMEZ-VOUS ET BARRICADEZ-VOUS

- Enfermez-vous et barricadez-vous
- éloignez-vous de la fenêtre
- Mettez les portables sur silencieux et décrochez les téléphones fixes
- Rassurez vos collègues
- Restez le plus silencieux et discret possible



## 3. ALERTER



### UNE FOIS CACHÉ ET EN SÉCURITÉ, APPELEZ LES SECOURS

**Où ?** : Donnez votre position mais également celle de vos agresseurs.

**Quoi ?** : Nature de l'attaque (explosion, fusillade, attaque à l'arme blanche...)

**Qui ?** : Nombre d'assillants, description physique et attitude, estimation du nombre de personnes blessées ou cachées.

- Comment se comportent-ils ?
- Regardent-ils la télé ?
- Quels moyens de communications ont-ils ?
- Ne raccrochez pas !

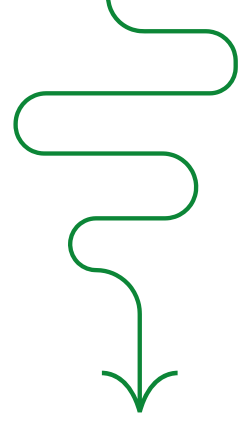
## 4. RÉSISTER



### SI SE CACHER OU ÉVACUER EST IMPOSSIBLE, ET SI VOTRE VIE EST EN DANGER

- Tentez de neutraliser le terroriste à plusieurs.
- Distraitez l'adversaire (criez)
- Protégez-vous avec un bouclier de fortune (sac, vêtement enroulé autour de l'avant-bras).





# Consignes générales

---

## 5

<b>Consignes générales</b>	<b>47</b>
PIMS et kit 72h .....	<b>48</b>
Organisation en cas de crise.....	<b>52</b>
• <i>Etablissements scolaire, petite enfance</i>	
• <i>Assurance</i>	
• <i>Registre des personnes vulnérables</i>	
Numéros utiles et sites internet .....	<b>67</b>



## PIMS

### ET KIT 72H

Pour se tenir prêt à faire face aux risques majeurs (inondation, tempête, accident industriel, ...), il est important de se préparer. Le PIMS (**Plan Individuel de Mise en Sûreté**) vous propose une méthode simple, accessible à tous en quelques minutes seulement, en renseignant un document synthétique.

En constituant votre PIMS, vous identifiez les risques qui vous entourent et vous y associez les comportements de sauvegardes appropriés pour être moins vulnérable si un événement survient. Quelques minutes pour être préparé et renforcer sa sécurité et celle de vos proches. Pour savoir comment réaliser votre PIMS vous pouvez télécharger la maquette suivante et vous laisser guider.

**Téléchargez  
l'ensemble  
des  
consignes**



PIMS & KIT 72H



# PRÊTS ? PARÉS !

Plan Individuel de Mise en Sûreté

## Tous préparés face aux risques

Protégez-vous  
et protégez vos proches  
en quelques minutes



## LES COMPORTEMENTS DE SAUVEGARDE

## LES NUMÉROS UTILES

- Accident industriel**  
Abritez-vous immédiatement dans un bâtiment clos à proximité  
Fermes les fenêtres, portes, aérations  
Arrêtez la ventilation  
Évitez toute flamme ou toute étincelle
- Accident nucléaire**  
Abritez-vous dans un bâtiment clos  
Fermes les fenêtres, portes et aérations  
Arrêtez la ventilation
- Accident transport de matières dangereuses**  
Évitez le périmètre  
Si vous ne le pouvez pas, abritez-vous dans un bâtiment clos à proximité immédiate afin de limiter l'exposition au danger  
Fermes les fenêtres, portes, aérations  
Arrêtez la ventilation
- Avalanche**  
Évitez le périmètre  
Éloignez-vous des fonds de vallée
- Éruption volcanique**  
Abritez-vous dans un bâtiment clos  
Fermes et consolidez portes, fenêtres et volets  
Respirez à travers un masque ou un linge humide si l'air est trop chargé en gaz ou en cendres
- Feu de forêt**  
Quittez le massif forestier immédiatement ou abritez-vous dans un bâtiment en dur  
Évitez de quitter votre voiture. Si vous êtes surpris par un front de flamme, arrêtez-vous dans une zone dégagée  
Vous êtes davantage en sécurité dans un immeuble, n'évacuez que sur ordre des autorités
- Inondation**  
Éloignez-vous des fonds de vallée et des cours d'eau  
Réfugiez-vous le plus haut possible  
À la maison, coupez eau, gaz, électricité  
Reportez ou annulez vos déplacements
- Mouvement de terrain**  
Évitez le secteur  
Éloignez-vous des fonds de vallée
- Rupture de barrage**  
Évitez le périmètre  
Éloignez-vous des fonds de vallée
- Séisme**  
Sortez des bâtiments endommagés  
Éloignez-vous de tout ce qui peut s'effondrer  
Utilisez uniquement les escaliers
- Tempête/ Cyclone**  
Abritez-vous dans un bâtiment, en dur de préférence  
Évitez de rester sous un arbre  
Fermes les portes, fenêtres et volets  
Évitez de sortir durant l'œil du cyclone.

### À composer en cas d'urgence :

Numéro unique d'appel d'urgence en Europe : **112**  
Numéro d'appel d'urgence pour les sourds et malentendants : **114**

### Coordonnées à compléter :

Mairie : \_\_\_\_\_  
Assurance : \_\_\_\_\_  
Proches : \_\_\_\_\_  
Autres : \_\_\_\_\_

## JE M'IMPLIQUE

- Formez-vous aux gestes qui sauvent auprès des sapeurs-pompiers ou d'une association agréée de sécurité civile
  - Devenez pompier volontaire et participez aux actions de secours
  - Intégrez la réserve communale de sécurité civile pour participer au soutien et à l'assistance de la population
  - Inscrivez-vous sur la plateforme publique du bénévolat : [www.jeveuxaider.gouv.fr](http://www.jeveuxaider.gouv.fr)
- Participez près de chez vous aux actions de sensibilisation de la journée nationale de la résilience !**



# PRÊTS ? PARÉS !

Plan Individuel de Mise en Sécurité

Tous préparés  
face aux risques  
Protégez-vous  
et protégez vos proches  
en quelques minutes



orages,  
tempêtes,  
inondations,  
incidents industriels,  
incendies...

Les catastrophes naturelles ou technologiques concernent l'ensemble de la population et peuvent affecter chacun d'entre nous.

Face aux risques majeurs, la préparation aux crises est une responsabilité partagée entre les pouvoirs publics et chaque citoyen.

Ce guide vous aidera à identifier les risques autour de vous, à organiser votre autonomie durant cette phase critique, à vous protéger et protéger vos proches en situation d'urgence.

Julien MARION

Directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises

**ÊTRE CITOYEN, C'EST AGIR. VOUS AUSSI, SOYEZ PRÊTS !**



**1. JE M'INFORME**

sur les risques qui m'entourent

Pour vous apporter les informations fiables et utiles sur les risques identifiés dans votre environnement, de nombreuses sources officielles existent :

- ▶ Sur internet : [www.gorisques.gouv.fr](http://www.gorisques.gouv.fr)
- ▶ Après de votre mairie : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)
- ▶ Après de votre préfecture : Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)
- ▶ Les sites et réseaux sociaux des services de l'État

Reportez ci-dessous les risques et comportements adaptés à partir de la liste au verso :

▶ **Risque :** \_\_\_\_\_

▶ **Comportement :** \_\_\_\_\_

▶ **Risque :** \_\_\_\_\_

▶ **Comportement :** \_\_\_\_\_

▶ **Risque :** \_\_\_\_\_

▶ **Comportement :** \_\_\_\_\_

▶ **Risque :** \_\_\_\_\_

▶ **Comportement :** \_\_\_\_\_

En cas d'évacuation, le lieu de regroupement est : \_\_\_\_\_

**2. JE ME PRÉPARE**

à faire face

Préparez un kit d'urgence contenant de quoi vivre pendant 3 jours. Il vous permettra d'être autonome en cas d'évacuation ou de mise à l'abri dans votre domicile.

Voici la liste des objets et équipements essentiels à mettre dans ce kit d'urgence, qui doit rester facilement accessible.

Constituez-le sans attendre et vérifiez régulièrement son contenu.

- Une radio à piles (avec piles de rechange)
- Des médicaments
- Une trousse de premiers secours (alcool, pansements, compresses...)
- Des outils de base (couteau multifonction, ouvre-boîte...)
- De la nourriture non périssable et ne nécessitant pas de cuisson (conserves, petits pots de bébé)
- Des vêtements chauds et une couverture de survie
- Une lampe torche (avec des piles de rechange, bougies, briquet)
- Un chargeur de téléphone portable
- Ses lunettes de vue
- De l'argent liquide
- De l'eau potable en quantité (6 litres par personne)
- Des photocopies des documents essentiels dans une pochette étanche
- Le double des clés de la maison et de la voiture
- Des jeux pour occuper le temps

Placez le kit d'urgence dans un endroit facile d'accès et partagez sa localisation avec vos proches :



**3. J'AGIS**

en cas d'aléa ou d'alerte

Pendant la crise, je suis l'évolution de la situation.

**Les vigilances météo**

Je surveille l'évolution des vigilances : <https://vigilance.meteofrance.fr> <https://www.vigicrues.gouv.fr>

En situation orange ou rouge, des conseils élaborés par les pouvoirs publics sont indiqués sur la carte et dans les bulletins de vigilance. Ils sont simples, adaptés à chaque phénomène et faciles à adopter.

**L'alerte des populations**

En cas de risque vital, les autorités peuvent activer :

▶ **FR Alert** qui diffuse un message d'alerte avec les consignes associées directement sur les téléphones portables. Pas d'inscription ni de téléchargement pour recevoir le message d'alerte.

▶ Les sirènes SAIP qui déclenchent un signal sonore de 3 fois 1 minute et 41 secondes.

Il faut alors :



Les médias publics et les réseaux sociaux des services de l'État, Radio France et France Télévisions seront les relais des autorités en situation d'urgence pour communiquer avec la population.

Respectez les consignes officielles, vous participerez à votre sécurité et soutiendrez l'action des secours !

Relevez les stations près de chez vous :

- France Inter FM
- France Bleu FM
- France Info FM



# Votre kit d'urgence



Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



**Radio à piles**  
(avec piles de rechange)  
afin de suivre les consignes  
des autorités



**Médicaments**



**Trousse de premiers secours**  
(alcool, pansements,  
compresses...)



**Outils de base**  
(couteau multifonctions,  
ouvre-boîte...)



**Nourriture non périssable**  
et ne nécessitant  
pas de cuisson  
(conserves, petits pots  
bébé, nourriture  
pour animaux...)



**Vêtements chauds**  
et couverture de survie



**Lampe de poche**  
(avec piles  
de rechange),  
bougies, briquet  
ou allumettes



**Chargeur**  
de téléphone portable



**Argent liquide**  
(les distributeurs pouvant  
ne pas fonctionner)



**Eau potable en quantité**  
(6 litres par personne  
en bouteilles)



**Lunettes de vue**  
(paire de secours)



**Double des clés**  
de la maison  
et de la voiture



**Jeux**  
pour occuper le temps



**Photocopies**  
des documents  
essentiels dans une  
pochette étanche  
(carte d'identité,  
ordonnances...)

**Placez le sac  
dans un endroit  
facile d'accès !**

Une fois par an, vérifiez  
le contenu de votre kit,  
en particulier la date  
de péremption des  
médicaments et des  
denrées. Remplacez  
les piles.

En cas d'utilisation,  
n'oubliez pas de le  
réapprovisionner !

## ORGANISATION EN CAS DE CRISE

La commune de Sathonay-Village dispose d'un **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**, document opérationnel qui organise la réponse communale en cas d'événement majeur affectant la population (risques naturels, technologiques ou sanitaires).

Le PCS définit l'organisation des services municipaux, les modalités d'alerte, d'information et de soutien à la population, ainsi que la coordination avec les services de secours et les autorités préfectorales.

En cas de situation grave ou évolutive, le Plan Communal de Sauvegarde sera activé par le Maire. La population sera informée en temps utile par les moyens de communication adaptés.

## DISPOSITIONS PARTICULIÈRES CONCERNANT LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRE ET PETITE ENFANCE

Les établissements scolaire et petite enfance de la commune disposent d'un **Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS)**. Ce dispositif permet d'assurer la mise à l'abri immédiate des enfants et du personnel en cas d'événement majeur survenant pendant le temps scolaire.

En cas d'activation du PPMS :

- Les enfants sont pris en charge par les équipes éducatives ;
- Les enfants sont mis en sécurité selon des procédures adaptées à la nature du risque ;
- La direction et la municipalité assurent la coordination avec les services de secours.

Il est demandé aux parents de ne pas se rendre à l'école pour récupérer leurs enfants, afin de ne pas gêner l'intervention des secours ni compromettre les mesures de sécurité mises en œuvre.

Les enfants restent sous la responsabilité des équipes pédagogiques jusqu'à la levée de l'alerte.

Les familles seront informées de l'évolution de la situation et des modalités de récupération des enfants.

Tout déplacement vers les établissements scolaires ne devra intervenir que sur instruction expresse de la direction, la municipalité ou des forces de l'ordre.

## ASSURANCE EN CAS DE DOMMAGES

Vous pouvez être indemnisé pour un sinistre dû à une catastrophe naturelle ou technologique si vous êtes assuré pour ces risques. Mais pour que l'assureur puisse vous indemniser, il faut qu'un arrêté interministériel reconnaisse l'état de catastrophe naturelle ou technologique.

Pour se faire, les particuliers et les entreprises, victimes d'une catastrophe naturelle (ou technologique), doivent :

- **Déclarer leur sinistre auprès de leur assureur** dans les conditions prévues par leur contrat d'assurance
- **Puis saisir la mairie** afin que celle-ci engage une procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

**Pour plus d'information :** [www.service-public.gouv.fr](http://www.service-public.gouv.fr)

## INSCRIPTION AU REGISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES

Les personnes âgées, vulnérables ou en situation de handicap sont invitées à se faire connaître auprès du **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** de la commune afin d'être inscrites sur le registre communal des personnes vulnérables.

Pour s'inscrire :

@ [mairie@sathonay-village.fr](mailto:mairie@sathonay-village.fr)

☎ 04 78 22 10 72

## LES MOYENS D'ALERTE DE LA COMMUNE



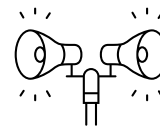
France Alerte



Facebook/Instagram  
de la commune



Panneau lumineux  
de communication



Corne de brume



Site internet de  
la commune



Mégaphone

## CONSIGNES GÉNÉRALES



- Ecoutez la radio  
FRANCE INTER : 99.8 FM ou 101.1 FM  
FRANCE INFO : 103.4 FM ou 105.4 FM



- N'allez pas chercher les  
enfants à l'école



- Respectez les  
consignes des  
autorités



- Ne téléphonez pas
- Libérez les lignes de  
secours

## NUMÉROS UTILES

### Mairie de Sathonay-Village et astreinte

☎ 04 78 22 10 72  
☎ 06 72 81 08 25 (astreinte)

### Police Municipale

☎ 06 32 90 31 94  
☎ 06 15 17 05 01

### Gendarmerie

☎ 04 78 23 70 73 (Sathonay-Camp)  
☎ 04 78 22 03 02 (Fontaines-sur-Saône)

### Centre Anti-Poison de Lyon

☎ 04 72 11 69 11

### EDF Urgence électricité

☎ 09 72 67 50 69

### GRDF Urgence gaz

☎ 0800 47 33 33

### Urgence Eau du Grand Lyon

☎ 09 69 39 69 99

## NUMÉROS D'APPELS D'URGENCES

### Pompiers

☎ 18

### Samu

☎ 15

### Police

☎ 17

### Numéro unique d'appel d'urgence européen

☎ 112

### Numéro pour personnes sourdes ou malentendantes

☎ 114 (SMS)

## SITES UTILES

**Le site internet de la commune** : [www.sathonay-village.fr](http://www.sathonay-village.fr)  
**Facebook de la commune** : [facebook.com/sathonay.village](https://facebook.com/sathonay.village)  
**Météo-France** : [meteofrance.com](http://meteofrance.com)  
**Géorisques** : [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)  
**Vigicrues** : [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)